

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIDES ADMINISTRATIVES À LA DIRECTION D'ÉCOLE DU 25 JUIN 2013

Contexte :

Le gouvernement vient de décider de renouveler pour un an les 12000 contrats aidés arrivant à échéance et le recrutement de 30000 contrats aidés supplémentaires.

Cela se traduit au niveau départemental par une dotation supplémentaire de 388 contrats dont 169 pour l'aide administrative à la direction d'école (AADE).

Critères d'attribution de ces nouveaux moyens dans le 06 :

- ▶ Toutes les écoles en éducation prioritaire
- ▶ Toutes les écoles maternelles de 3,6,7,8 et 12 classes
- ▶ Toutes les écoles élémentaires de 3,7,8,9 et 13 classes
- ▶ Toutes les grosses écoles de 15 classes et plus

Les directeurs-trices d'écoles concernés par ces critères n'auront pas de demande à effectuer pour obtenir une AADE.

Divers

- ▶ **Le SNUipp-FSU a rappelé son attachement au déploiement de ces moyens de manière rigoureuse et critériée en instance paritaire et sans dérogation possible en dehors de ce cadre.**

Les représentants du DASEN n'ont pas réellement entendu notre requête.

Il nous ont fait savoir que des cas de mutualisations n'étaient pas à exclure et que les IEN auraient la main sur le choix des écoles touchées par ces mutualisations.

Ils ont cependant accepté de nous tenir informé des mutualisations proposées par les IEN lors du CTSD de rentrée...

Nous resterons vigilants au respect des critères énoncés.

- ▶ La circulaire ministérielle insiste sur le **renouvellement dès le mois de juillet des ayants droits**, les représentants du DASEN nous ont informé qu'un courrier avait d'ores et déjà été envoyé aux écoles pour informer les personnes concernées.

- ▶ La circulaire prévoit également un **recrutement initial de 24 mois**. Cette option n'est **pas retenue par pôle emploi**.

- ▶ Concernant les critères de recrutements, la circulaire demande de **privilégier les profils de jeunes diplômés**.

Pôle emploi aurait reçu comme directive de ne plus embaucher prioritairement des jeunes de moins de 26 ans sans diplômes mais **les critères de recrutements effectifs ne nous ont pas été communiqués**.